

### Réf: A07193 REGONFLE PNEUS 500ML PUCK

Colmate les pneus avec ou sans chambre à air.



- ✓ Action instantanée
- ✓ Répare et regonfle sans démonter la roue
- ✓ N'altère pas la qualité du pneu
- ✓ Raccord orientable
- ✓ Pratique, peut s'emporter facilement

#### DONNEES TECHNIQUES

pH : 11 +/- 0.2

Odeur : ammoniacquée

Densité : 1,015 +/- 0.2

#### APPLICATION

Idéal et très pratique dans les moments imprévus.  
Pour réparations provisoires de crevaisons.

Liquide à colmater les pneus avec ou sans chambre à air et ceci sans altérer la qualité du pneu.

Répare et regonfle instantanément les chambres à air, sans outils ni démontage de la roue.

Types de pneus : berline, 4x4, monospace, SUV, camping-cars, utilitaires.

#### LIEUX D'UTILISATION

- Automobile, poids-lourds : entretien des habitacles et tableaux de bord
- Garages
- Locations de véhicule
- Toutes industries nécessitant des véhicules

#### MODE D'EMPLOI

Retirer l'objet responsable de la crevaison.  
Agiter fortement l'aérosol. Par temps froid, réchauffer l'aérosol quelques minutes dans les mains.

La valve de gonflage étant dans la position "midi", visser le raccord sur la valve.

Tenir l'aérosol en position verticale et tête en haut.  
Appuyer sur le bouton poussoir jusqu'à vidange complète (environ 1 minute).

Rouler immédiatement au moins 5 km à vitesse modérée afin que le produit de colmatage se répande.

Refaire la pression.

La vérifier 8 à 10 heures après.

#### CONDITIONNEMENT

Unité de conditionnement (U.C) : Aérosol 500mL

Unité de vente (U.V) : Carton de 12 unités

Boîtier aérosol fer diamètre 65 mm/hauteur 195 mm

Volume nominal : 650 ml / Volume net : 500 ml

Palettisation : 1080 unités – 90 cartons

#### LEGISLATION

USAGE GRAND PUBLIC ET PROFESSIONNEL.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande.

Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés. Photo non contractuelle.

03/05/2023 Indice 3.1